



Travailler pendant mon instance de réforme

Par **chris05**, le **06/10/2012** à **22:46**

Bonjours,

Voila je suis en arrêt maladie depuis le 18/04/2012 et je suis convoqué à lavéran (hopital civil/militaire) le 23 octobre pour voir un psy mais je doit commencé un apprentissage le 15 octobre.

-Je sais que pendant 8 jours je serais dans l'illégalité mais a quel point?

-Qu'est ce je risque?

-Pour commencer mon apprentissage je devrai passé devant un médecin du travail pour savoir ci je suis apte (procédure tout à fait normal), aura-t-il accès a mon dossier militaire?

-Véra-t-il que je suis en arrêt maladie?

-Puis je commencer à travailler alors que je serai en instance de réforme ou faut il que je continue à me faire prescrire des arrêt maladie?

merci pour vos réponse à venir.